

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JUIN 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Madame SONNERY, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur BLANC à Monsieur GUEUR
Madame KREUTER CHADENAS à Madame SEYTIER
Madame ARBORE à Madame FALCON

Le quorum est atteint.

Madame Laure BARBISIO est désignée secrétaire de séance.

2026.06.22 PROJET PÉDAGOGIQUE ET RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DU CLUB ADOS ET DE L'ESPACE JEUNES – 2026/2027

(Rapporteur : Liliane FALCON)
Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville

La Ville souhaite faire évoluer ses offres périscolaire et extrascolaire à destination de la jeunesse afin de correspondre au mieux aux besoins du public.

Le nouveau projet pédagogique de l'année scolaire 2026/2027 et les 3 règlements de fonctionnement prennent en compte ces modifications mineures, telles que l'ouverture à tous les collégiens et lycéens, la création de l'accueil lors de veillées, la création de 2 tranches de quotients familiaux pour les familles extérieures ou la création de la dénomination « Espace Jeunes » pour les temps périscolaires méridiens et après les cours du lundi, mardi et jeudi.

La Commission Municipale **Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Cohésion Sociale**, lors de sa séance en date du **05 juin 2026**, a émis un avis **favorable**.

Monsieur RICHER s'absente et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le projet pédagogique et les règlements de fonctionnement du Club Ados et de l'Espace Jeunes ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet pédagogique et les règlements de fonctionnement du Club Ados et de l'Espace Jeunes.

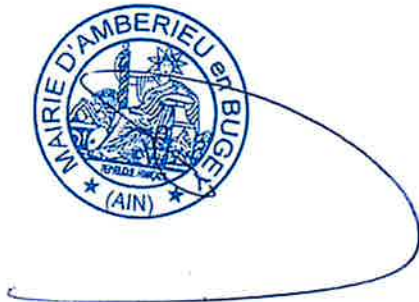
Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

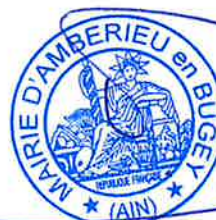
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

17 JUIN 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Laure BARBISIO
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260615-2026_06_22-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026